

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

LES OBJECTIFS DE LA RÉVISION

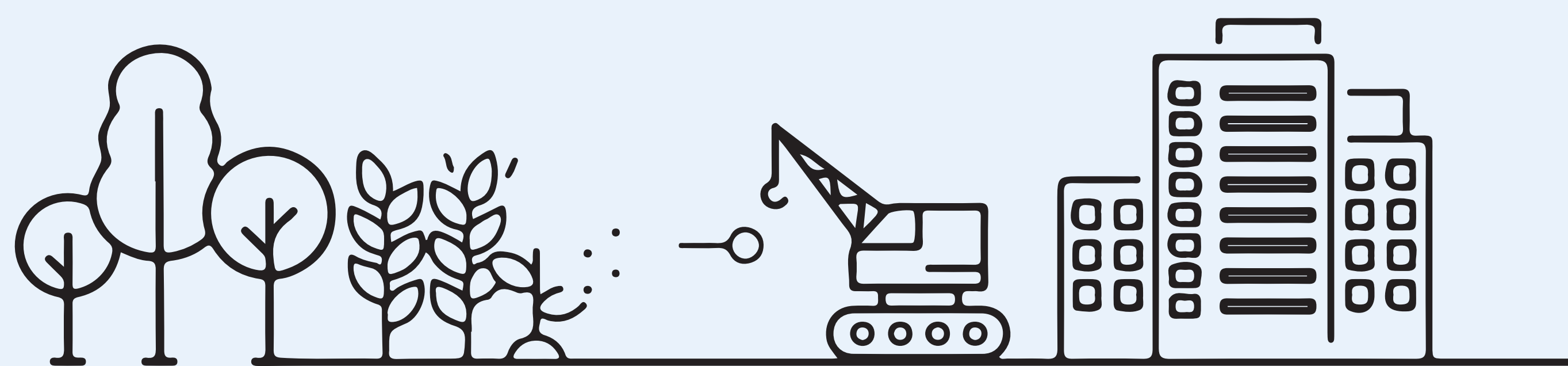
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui, depuis 2019, détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilités, activités économiques, environnement, ...), le PLUi du Grand Périgueux est aussi un outil majeur de retranscription du projet intercommunal.

Il est désormais nécessaire, après 6 ans de mise en œuvre, et compte-tenu des dernières évolutions législatives d'en tirer un bilan et d'engager sa révision générale.

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, marque un tournant dans la manière d'aborder l'aménagement du territoire, en intégrant des impératifs écologiques et de sobriété foncière ambitieux :

- L'instauration du **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN), imposant une réduction progressive de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF),
- Des **objectifs quantifiés et des mesures concrètes pour limiter l'étalement urbain** en compatibilité avec les documents de planification de portée supérieure (régionale notamment),
- **L'intégration systématique des enjeux climatiques**, qu'il s'agisse de préservation de la biodiversité, de création d'îlots de fraîcheur ou de développement des mobilités douces.



Au regard des dispositions légales au 1^{er} juillet 2026, le PLUi du Grand Périgueux doit être adopté avant le 22 février 2028.

L'ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

À l'occasion de la révision générale du PLUi, et sur la base du projet de territoire « **GRAND PÉRIGUEUX 2040** », le Grand Périgueux cherche à :

- Conforter son **rôle de locomotive territoriale**,
- Tenir compte des **disponibilités foncières réellement mobilisables** pour l'intérêt général,
- **Améliorer le cadre de vie** et atteindre les objectifs suivants :

ADAPTER LE PLUI ET ENVISAGER L'AVENIR

Adapter le document d'urbanisme aux dernières évolutions législatives, et le mettre en compatibilité avec le **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine** et le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de l'Isle en Périgord**, et mettre en œuvre la **trajectoire ZAN**

Définir les **besoins et les capacités d'accueil** du territoire

VIVRE SUR LE TERRITOIRE, ET EN VIVRE

Soutenir et accompagner **l'attractivité économique et l'emploi**

Désenclaver le territoire

Construire une **offre touristique** pertinente

CONCILIER LES DÉFIS CLIMATIQUES ET LE CADRE DE VIE

S'inscrire dans un projet responsable face aux **risques et nuisances** connus

Intégrer le Grand Périgueux dans l'objectif de **transition énergétique** (révision du Plan Climat-Air-Energie Territorial)

Valoriser et préserver la **richesse paysagère, patrimoniale et environnementale**

Préserver et valoriser notre **ressource en eau**

Qualifier et requalifier **l'insertion urbaine**

GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS POUR TOUS

Affirmer le dynamisme du Grand Périgueux autour de ses **équipements**

Développer l'agglomération en s'appuyant sur une **intermodalité efficiente** et favoriser une **mobilité du quotidien décarbonnée**

Une **politique de l'habitat** favorisant les parcours résidentiels et garante de l'ambition du territoire

Garantir **l'accès aux soins** et à une **offre culturelle et sportive pour tous**

CRÉER DES SYNERGIES AVEC TOUS ET POUR TOUS

S'appuyer sur une **armature territoriale** impliquant les composantes urbaines et rurales dans une **complémentarité de projets**

Associer les citoyens et l'ensemble des acteurs au développement du territoire

Accompagner l'adaptation au **numérique**

Évaluer **l'efficacité et l'efficience** des politiques publiques